

## SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 1<sup>er</sup> octobre 2015 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- |                      |                       |
|----------------------|-----------------------|
| - Ghislain Perreault | - Chantale Pelletier  |
| - Daniel Dumontier   | - Micheline P. Fortin |
| - Mario Dufour       | - David Dumont        |

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Délisle.

### ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2015

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2015
3. Loisirs
  - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
  - b) Prix du bénévolat Dollard-Morin
  - c) Ligue de soccer de la Frontière: Avance de fonds
4. Incendie
  - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
  - b) Achat d'équipements
  - c) Engagement (Directeur, Directeur-adjoint, capitaine cadre à la formation et chefs aux opérations)
  - d) Embauche de 2 nouveaux pompiers
  - e) Fin de contrat: pompier Philippe Thibeault
  - f) Cueillette de dons: Fondation Anna-Laberge (Service de Sécurité incendies)
5. Correspondance
6. Urbanisme
  - a) Rapport du responsable de l'urbanisme
  - b) Dérogation mineure #2015-05
  - c) Dérogation mineure #2015-06
  - d) Dérogation mineure #2015-07
  - e) Éco-Friperie (Demande d'installation d'un chapiteau le 8 octobre)
7. Travaux publics
  - a) Rapport du Directeur des travaux publics
  - b) Hôtel de ville: joints maçonnerie
  - c) Dépôt de neiges usées: tarification
  - d) Projet domiciliaire Place Aumont
    - i) Signature convention
    - ii) Demande de permission de voirie
    - iii) Surveillance des travaux : Offre de services
  - e) Galerie Hôtel de ville: Plans et devis
  - f) Demande d'appui Eau secours: Fluoration de l'eau potable (fait en mars 2013)

- g) Caractérisation de chaussée
  - h) Soumission: Clôture usine de filtration
8. Comptes à payer (municipalité)
- a) Comptes à payer pour le mois d'octobre 2015
  - b) Comptes payés durant le mois de septembre 2015
9. Comptes à payer (factures)
- a) Lecorre avocats (2,024.71\$)
  - b) Kreagination inc. (2,155.78\$) (soirée des bénévoles)
  - c) MRC des Jardins-de-Napierville (5,895.00\$)
  - d) Roger Girard inc. (3,730.94\$)
  - e) Médias Transcontinental (1,032.48\$)
  - f) SOLutions Solu-NET inc. (1,690.13\$)
  - g) Les Équipements Lapierre (2,384.41\$)
  - h) Plomberie SDM inc. (3,087.08\$)
  - i) Entretiens Parent (3,449.25\$)
  - j) Excavation R. Fortier & fils inc. (3,069.83\$)
  - k) André Paris inc. (2,047.70\$)
10. Édifices municipaux
- a) Décorations de Noël
  - b) Offre de services: Mise en place d'un registre des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
  - c) Achat chaises salle du conseil
11. Achat propriété située au 314 rue Saint-Louis
12. École Daigneau: Projet muni-scolaire
13. Offre de service: Structure de salaires et politique salariale
14. Avis de motion
- a) Avis de motion: Modification du règlement #RM-100 concernant la circulation et le stationnement
  - b) Avis de motion: Modification du règlement #RM-101 concernant la sécurité, paix et ordre dans les endroits publics
  - c) Avis de motion: Modification du règlement #RM-102 concernant le colportage et la vente itinérante
  - d) Avis de motion: Modification du règlement #RM-103 concernant les animaux
  - e) Avis de motion: Modification du règlement #RM-104 concernant l'utilisation extérieure de l'eau
  - f) Avis de motion: Modification du règlement #RM-105 concernant les systèmes d'alarme
  - g) Avis de motion: Modification du règlement #RM-106 concernant les nuisances
15. Demande de don ou commandite
- a) École Daigneau
  - b) La Marg'Elle inc.
  - c) Fabrique Saint-Cyprien
16. Financement SPLI (stratégie des partenaires de lutte contre l'itinérance)

17. Pacte rural 2014-2019: Dépôt de projets
18. Varia
19. Public: Période de questions
20. Levée de l'assemblée

**Résolution #2015-10-540 : Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-10-541 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2015**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2015.

ADOPTÉE

**Loisirs**

**Rapport du Directeur du service des loisirs**

Monsieur Thomas Laplante fait la lecture du rapport du Service des Loisirs pour le mois d'octobre 2015.

Monsieur le conseiller David Dumont prend son siège à 19h36.

**Résolution #2015-10-542 : Prix du bénévolat Dollard-Morin**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du prix du bénévolat Dollard-Morin la Municipalité de Napierville a proposé la candidature de Monsieur Gérard Laplante pour son dévouement exceptionnel;

CONSIDÉRANT QUE la soirée de remise de prix aura lieu le 22 octobre prochain à Candiac;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De procéder à l'achat de 5 billets pour accompagner monsieur Laplante à cette soirée de remise de prix au coût de 65\$ du billet.

Il est résolu que le tiers des billets assignés à Sylvie Bergeron et à Thomas Laplante soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-10-543 : Ligue de soccer de la Frontière: Avance de fonds**

CONSIDÉRANT QUE la Ligue de soccer de la Frontière termine l'année avec un léger déficit.

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De verser la somme de 2,500\$ à la Ligue de soccer de la Frontière afin de les aider à boucler l'année.

Il est également résolu que ce montant sera retiré de la cotisation 2016 pour la Municipalité de Napierville.

Il est également résolu que le tiers de ce montant soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Incendie**

**Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies**

Monsieur le conseiller Mario Dufour fait la lecture du rapport du Service de Sécurité incendies pour le mois d'octobre 2015..

Messieurs Bertrand Fredette et Eric Huberdeau remettre au conseil municipal un chèque au montant de 2,000\$ de l'Association des pompiers volontaires de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville représentant le montant avancé pour la préparation du souper des pompiers qui a eu lieu en 2014.

**Résolution #2015-10-544 : Achat d'équipements**

CONSIDÉRANT l'intégration de quatre nouveaux chefs aux opérations.

CONSIDÉRANT QUE l'achat de quatre bunkers, deux casques et trois paires de bottes est nécessaire;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du Service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville a procédé à une dépense approximative de 10,000\$ pour les achats ci-dessus mentionnés;

Il est également résolu que le montant à payer par la municipalité de Napierville soit pris à même la part des revenus de pincés de désincarcération de la municipalité de Napierville;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-10-545 : Service de Sécurité incendies: Engagement (Directeur, Directeur-adjoint, capitaine cadre à la formation et chefs aux opérations)**

CONSIDÉRANT les résolutions du conseil municipal de Napierville numéros 2015-09-499, 2015-07-386, 2015-09-498 et 2015-07-387 engageant différents cadres au sein du Service de Sécurité incendies soit la reconduction du contrat du Directeur, l'engagement d'un directeur-adjoint, d'un capitaine cadre à la formation ainsi que quatre chefs aux opérations;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire officialiser lesdits engagements par la signature de contrat de travail pour une période de 3 ans;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser le maire, Monsieur Jacques Délisle et la Directrice générale, madame Ginette L. Pruneau à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville les contrats de travail pour la période du 15 octobre 2015 au 31 décembre 2018:

Directeur: Monsieur Patrick Gagnon

Directeur-adjoint: Monsieur Daniel Deneault

Capitaine cadre à la formation: Monsieur Alain Vandelac

Chefs aux opérations: Messieurs Jean Lavigne, Mathieu Latreille, Gaby Montbleau et Marc-André Dubreuil.

Il est également résolu que cette résolution remplace les résolutions numéros 2015-09-499, 2015-07-386, 2015-09-498 et 2015-07-387.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-10-546 : Service de sécurité incendies: Embauche de 2 nouveaux pompiers**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre a paru dans les journaux locaux afin de combler deux postes de pompier au sein du Service de sécurité incendies;

CONSIDÉRANT QUE trois des candidats retenus ont passé l'examen avec succès;

CONSIDÉRANT QU'un des trois candidats ne réside pas de façon permanente sur le territoire des municipalité de Napierville ou de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'embaucher messieurs Philippe Gagnon et Sébastien Patenaude à titre de pompier pour le Service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville au taux horaire en vigueur et selon l'entente de travail en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-10-547 : Fin de contrat: pompier Philippe Thibeault**

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente de travail des pompiers du Service de Sécurité incendies tout pompiers doit élire domicile sur le territoire des municipalités de Napierville ou Saint-Cyprien-de-Napierville.

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 12.03 de ladite entente stipule que tout salarié qui est embauché après le 31 décembre 2011 et qui réside sur le territoire des municipalités de Napierville ou de Saint-Cyprien-de-Napierville ne pourra déménager à l'extérieur des territoires desservis et il est stipulé que si le salarié installe son domicile à l'extérieur du territoire celui-ci se verra mettre fin à son contrat de travail;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Philippe Thibeault ne demeure plus sur ledit territoire;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

De mettre fin au contrat de monsieur Philippe Thibeault à titre de pompiers au sein de Service de sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville le tout conformément à ladite entente.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-10-548 : Cueillette de dons: Fondation Anna-Laberge (Service de sécurité incendies)**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville à procéder à la cueillette de dons au profit de la Fondation Anne Laberge le 24 octobre prochain à l'intersection des rues Saint-Jacques et de l'Église.

ADOPTÉE

**Correspondance**

La Directrice générale adjointe a mis à la disposition du public un résumé de la correspondance reçue:

Correspondance de la Fédération des municipalités du Québec concernant le livre vert, une autre concernant les chefs des partis fédéraux au congrès, une autre concernant le pacte fiscal, une autre concernant l'assemblée générale annuelle 2015, une autre concernant le début de la session parlementaire, une autre concernant son congrès écoresponsable, une autre concernant la relève municipale, une autre concernant l'accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019.

Correspondance du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant la modification au Règlement sur l'application de l'article 32 de la LQE.

Correspondance de Forum Jeunesse Vallée-du-Haut-St-Laurent concernant les disciplines de la rue dans les rues de Châteauguay.

Correspondance de l'Union des municipalités du Québec concernant la modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement, une autre concernant les organismes publics et l'accès à l'information, une autre concernant le début de la session parlementaire, une autre concernant l'entente de partenariat Québec-Municipalités.

Correspondance du ministre des Transports du Québec concernant une subvention pour les charges mensuelles d'entretien de la signalisation aux passages à niveau, une autre concernant la réception d'une résolution.

Correspondance du député de Huntingdon concernant la réception d'une résolution.

Correspondance de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu concernant l'entente intermunicipale d'entraide en cas d'incendie.

Correspondance de l'Association des réseaux cyclables du Québec concernant l'abolition du programme d'entretien du réseau cyclable de la Route verte.

Correspondance d'Opération Nez rouge concernant le lancement de la saison 2015 dès le 27 novembre prochain.

Rapport des mois de juillet et d'août du Refuge A.M.R.

Correspondance de la municipalité de Saint-Valentin concernant les Journées de la Culture.

Lettre de remerciement du Club Lions de Napierville pour le don offert.

Correspondance du Pôle d'économie sociale de la Vallée-Haut-Saint-Laurent concernant un sondage en ligne.

Correspondance de la ville de Candiac concernant l'entente visant l'application des droits et obligations de l'entente intermunicipale des Grandes-Seigneuries.

Correspondance du ministère de la Sécurité publique concernant la réception d'une trousse d'outils promotionnels pour la semaine de la prévention des incendies.

Offre de services de Perrier Experts-Conseil inc. pour des services spécialisés en hydrogéologie.

Résolutions adoptées par la M.R.C. des Jardins-de-Napierville.

Offre de services de Projection GP Conseils.

Correspondance du Carrefour Jeunesse-Emploi de St-Rémi concernant le projet Vocation en Art.

Correspondance du Réseau Biblio de la Montérégie concernant un concours.

Correspondance du Monsieur Yvon Bourbonnais concernant son projet de reportages par les jeunes sur la vie municipale.

Correspondance du ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire du Québec concernant les sites d'enfouissements et contaminés.

Correspondance de la municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est concernant une requête commune de la protection de l'eau.

Offre de services du Groupe ACCISST.

Correspondance de la députée Anne Minh-Thu Quach concernant le financement de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance du comté de Beauharnois.

Correspondance de la Commission d'accès à l'information du Québec concernant la Semaine du droit à l'information 2015.

Invitations reçues de l'Association de Sécurité civile du Québec à la Grande Secousse du Québec, à la soumission de candidature au Mérite québécois de la sécurité, de la Fondation Santé à une soirée gastronomique, du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines à des formations continues, de la Fabrique St-Cyprien à la Journée Spaghetti, de la municipalité de St-Valentin aux Journées de la culture, de Verdure à une conférence, de la cellule du Mentorat du Roussillon/Jardins-de-Napierville à un 5 à 7, de COVABAR aux Causeries Champlain, du Fonds de recherche en Écologie urbaine à un déjeuner conférence, d'Action RE-buts à la semaine québécoise de réduction des déchets, de la chambre de Commerces des Jardins-de-Napierville à un débat politique, du CALACS à la journée d'action contre la violence sexuelle faite aux femmes, de la Société d'Alzheimer du Haut-Richelieu à

l'inauguration de leurs nouveaux locaux, du Hockey Mineur de Beaujeu à une journée spaghetti, de la CSST aux Grands Prix santé et sécurité du travail, du Réseau Biblio à l'échange de livres, à une conférence, de la Fondation du Collège de Valleyfield à un rendez-vous de Vins causerie, de la boutique Éco-Friperie à l'inauguration officielle de la boutique.

## **Urbanisme**

### **Rapport du responsable de l'urbanisme**

Monsieur Guillaume Dumouchel fait son rapport pour le mois d'octobre 2015.

### **Résolution #2015-10-549 : Dérogation mineure #2015-05**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par Quartier St-Élie inc. et portant le numéro 2015-05 relativement aux disposition du règlement de zonage numéro 289 à l'égard du lot 424-1 situé sur le boulevard Industriel dans la zone commerciale Ca106.;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'emplacement des contenants à ordures dans la marge avant secondaire donnant sur le boulevard Industriel;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur propose l'installation de contenants à déchets semi-enfouis;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU mentionnent que le type d'installation est très esthétique, s'intègre bien au cadre bâti et ne nuit pas à la qualité visuelle du site.

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement des contenants à ordures sera ceinturé par une haie de cèdre;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation applicable prévoit que les contenants à ordures doivent être situés en marges latérales ou arrière;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré aux membres du CCU qu'afin de respecter la réglementation, les bacs à ordures doivent être situés près des allées de circulation et des espaces de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur soutient qu'un emplacement près des commerces permettrait un accès plus facile aux contenants à ordures pour les employés et permettrait également une propreté en continue;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU mentionnent que l'emplacement demandé est favorable dans le cadre du projet;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée ne causera pas préjudice;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure.

La parole fut donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

D'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Quartier St-Élie inc. et portant le numéro 2015-05 permettant l'emplacement des contenants à ordures dans la marge avant

secondaire donnant sur le boulevard Industriel.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-10-550 : Dérogation mineure #2015-06**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par Quartier St-Élie et portant le numéro 2015-06 relativement aux disposition du règlement de zonage numéro 289 à l'égard du lot 424-1 situé sur le Boulevard Industriel dans la zone commerciale Ca106;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation permet deux allées d'accès lorsqu'un terrain possède une largeur frontale de plus de 50 mètres;

CONSIDÉRANT QUE chacune des allées d'accès ne peut avoir une largeur de plus de 8.0 mètres;

CONSIDÉRANT QU'une première allée d'accès possédera une largeur de 8.0 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite aménager un deuxième accès d'une largeur de 11.0 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cet accès permettra une voie de sortie ainsi que deux voies d'entrées vers le développement commercial;

CONSIDÉRANT QUE cela permettra une meilleure fluidité de la circulation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU mentionnent que l'amélioration de la fluidité des entrées et des sorties vers les commerces améliorera également la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QU'un accès d'une largeur de 11.0 mètres faciliterait les manoeuvres pour les camions de livraison qui nécessitent un rayon de braquage plus grand;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU s'inquiètent de la présence de camions stationnés le long du boulevard Industriel ce qui pourrait nuire à la visibilité ainsi qu'à la fluidité de la circulation;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à optimiser la circulation ainsi que les déplacements à l'entrée ainsi qu'à la sortie du projet commercial intégré;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée ne causera pas préjudice;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure;

La parole fut donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Quartier St-Élie et portant le numéro 2015-06 permettant l'aménagement d'un deuxième accès d'une largeur de 11.0 mètres sur le boulevard Industriel alors que la largeur maximale prévue à l'article 11.7 du règlement de zonage numéro 289 est de 8.0 mètres.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-10-551 : Dérogation mineure #2015-07**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par Quartier St-Élie et portant le numéro 2015-07 relativement aux dispositions du règlement de zonage numéro 289 à l'égard du lot 424-1 situé sur le boul. Industriel dans la zone commerciale Ca106;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation actuelle permet d'installer une seule enseigne sur poteau ou sur muret par terrain;

CONSIDÉRANT QUE la première enseigne sur poteau est conforme à la réglementation quant à son implantation, sa hauteur et sa superficie;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière enseigne permet d'afficher seulement les commerces de la première phase du projet;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième phase projetée est également conforme quant à son implantation, sa hauteur et sa superficie;

CONSIDÉRANT QUE le projet commercial intégré est loti en deux lots distincts;

CONSIDÉRANT QU'une enseigne sur poteau pourrait être installée conformément à la réglementation sur le lot 424-2 donnant sur le boulevard Industriel;

CONSIDÉRANT QU'un besoin d'affichage est requis pour les dix à douze commerces supplémentaires qui seront aménagés dans la deuxième phase du projet;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur soutient que la visibilité sur la rue Saint-Jacques est primordiale pour assurer leurs succès commerciaux et afin d'attirer de nouveaux locataires;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU soutiennent que la deuxième enseigne sur poteau possède un cachet distinctif et s'intègre bien dans le milieu bâti;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU demandent au conseil de s'interroger relativement aux espaces vacants à l'intérieur de l'enseigne du parc Industriel de façon à inciter les entreprises de s'y afficher;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée ne causera pas préjudice;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure;

La parole fut donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Quartier St-Élie et portant le numéro 2015-07 permettant l'installation d'une deuxième enseigne sur poteau sur le lot 424-1 alors que l'article 11.12 du règlement de zonage 289 en permet qu'une seule.

Il est également résolu que cette acceptation est conditionnelle à ce qu'aucune enseigne sur poteau ne soit installée sur le lot 424-2.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-10-552 : Éco-Friperie: Demande d'installation d'un chapiteau**

CONSIDÉRANT QUE l'Éco-Friperie procédera à son ouverture officielle le 8 octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE pour cette occasion l'Éco-Friperie demande l'autorisation d'installation une chapiteau de 20' X 40';

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser l'Éco-Friperie à installer un chapiteau de 20' X 40' à l'occasion de son ouverture officielle qui aura lieu le 8 octobre 2015;

Il est également résolu que ce dernier respectera la norme latérale et l'emprise de la rue et que celui-ci sera retiré au maximum le 9 octobre 2015.

ADOPTÉE

## **Travaux publics**

### **Rapport du Directeur des travaux publics**

Monsieur Serge Bouchard fait son rapport pour le mois d'octobre 2015.

### **Résolution #2015-10-553 : Hôtel de ville: joints de maçonnerie**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de compléter la réfection des joints de maçonnerie de la façade de l'hôtel de ville ainsi que le côté sud le long de la rue Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des deux soumissions reçues soit celle de Maçonnerie F.T. inc. au coût de 10,630\$ plus les taxes et celle de Maçonnerie Landry au coût de 9,030\$ plus les taxes.

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission, soit celle de Maçonnerie Landry au montant de 9,030\$ plus les taxes pour la réparation des joints de maçonnerie de la façade de l'hôtel de ville ainsi que le côté sud le long de la rue Saint-Alexandre.

ADOPTÉE

### **Résolution #2015-10-554 : Dépôt de neiges usées: tarification**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville possède un dépôt de neiges usées pour son usage personnel;

CONSIDÉRANT QUE certains entrepreneurs en déneigement se sont informés de la possibilité de disposer les neiges usées dans le dépôt de la municipalité pour des propriétés situées sur le territoire de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable à recevoir ces neiges usées moyennant une tarification.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'établir un coût forfaitaire par chargement de neiges préalablement soufflée provenant des propriétés situées sur le territoire de la municipalité seulement, dont copie de contrat devra être fourni au préalable au Directeur des Travaux publics, à savoir :

- Camion 6 roues ou 10 roues : 40\$ par voyage
- Camion 12 roues : 46\$ par voyage
- Camion semi-remorque : 56\$ par voyage

Il est également résolu que le site sera ouvert pour la disposition de ces neiges usées sur semaine seulement selon la journée fixée par le directeur des Travaux publics.

Il est également résolu que la municipalité de Napierville se réserve le droit de refuser l'accès au site de dépôt de neiges usées advenant une saturation du site.

ADOPTÉE

### **Projet domiciliaire Place Aumont**

#### **Résolution #2015-10-555 : Projet domiciliaire Place Aumont: Signature convention**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Construction N.C. inc. veut réaliser un projet immobilier dans la rue sous l'appellation (rue A) conformément aux plans et devis de la firme *Les Services EXP inc.* et portant le numéro de dossier CNCP-00222228 suivant lettre du 14 mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE cette compagnie exécutera elle-même les travaux d'infrastructures à ces frais pour son projet selon la convention (B) du règlement municipal 276 intitulé (Règlement concernant les garanties relatives à l'exécution de travaux municipaux en vue de la réalisation de nouvelles constructions concernant le financement des infrastructures de services publics);

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Maire, monsieur Jacques Délisle et la Directrice générale, madame Ginette L. Pruneau à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville la convention (B) avec la compagnie *Construction N. C. inc.* conformément aux règlements municipaux 276, 276-1, 276-2 et 276-3 relativement aux travaux d'infrastructures qui seront installés dans la rue sous l'appellation (rue A) conformément aux plans et devis préparés par la firme *Les Services EXP inc.* portant le numéro de dossier CNCP-00222228 dont le devis est daté du 8 septembre 2015 et les plans révisés en date du 31 août 2015.

Il est également résolu que cette résolution remplace celle adoptée le 13 août 2015 portant le numéro 2015-08-447.

ADOPTÉE

#### **Résolution #2015-10-556 : Projet domiciliaire Place Aumont: Demande de permission de voirie**

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation a été émis par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques autorisant la construction d'infrastructures municipales pour desservir des terrains à vocation résidentielle sur l'ancien site du 371, rue de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à la future rue se fera par la rue de l'Église sous juridiction provinciale;

CONSIDÉRANT QUE des servitudes de non-accès ont été demandées par le ministère des Transports pour éviter que des accès supplémentaires puissent se faire dans le futur, à proximité de la nouvelle rue;

CONSIDÉRANT QUE les documents descriptifs des servitudes de non-accès ont été remis au ministère des Transports par l'arpenteur au dossier à des fins d'approbation avant qu'ils soient

enregistrés au bureau de publicité des droits;

CONSIDÉRANT QUE les délais de l'ensemble des processus retardent indument le débit des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville désire confirmer son engagement à respecter les non-accès imposés par le ministère des Transports en conformité avec le plan préparé par Yves Madore, arpenteur-géomètre en date du 16 juillet 2014 et annotées par le ministère des Transports en date du 5 septembre 2014.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au ministère des Transports d'émettre une permission de voirie pour débiter sans délai les travaux d'infrastructures municipales à la jonction de la rue de l'Église;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De confirmer au ministère des Transports du Québec l'engagement de la municipalité de Napierville à ne jamais autoriser d'accès supplémentaires à la rue de l'Église aux endroits indiqués au plan soumis par Yves Madore, arpenteur-géomètre (dossier 22600, minute 48010) et annoté par le ministère des Transports en date du 5 septembre 2014 dont copie est jointe à la présente;

Il est également résolu que cette résolution deviendra nulle et de nulle effet, une fois que la description technique des servitudes de non-accès aura été enregistrée au bureau de la publicité des droits.

ADOPTÉE

#### **Résolution #2015-10-557 : Surveillance des travaux : Offre de services**

CONSIDÉRANT QUE *Construction N.C. inc.* désire entreprendre la réalisation d'infrastructures municipales sur le site du 371 rue de l'Église;

CONSIDÉRANT QU'une convention sera signée entre la municipalité de Napierville et le promoteur *Construction N.C. inc.*;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de la convention prévoient un dépôt de garantie pour permettre à la municipalité d'effectuer la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville désire retenir la firme d'experts-conseils Les Services EXP inc. afin d'effectuer la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE cette firme a soumis une offre de service au coût approximatif de 19,000 \$ plus les taxes pour ladite surveillance;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De mandater la forme de consultants *Les Services EXP inc.* pour la surveillance des travaux d'infrastructures municipales sur le site du 371 rue de l'Église pour un montant approximatif de 19,000\$ plus les taxes.

Il est également résolu que les frais de surveillance soient pris à même le dépôt monétaire fourni par *Construction N.C. inc.*

ADOPTÉE

#### **Résolution #2015-10-558 : Galerie Hôtel de ville: Plans et devis**

CONSIDÉRANT QUE la galerie située en façade de l'Hôtel de Ville nécessite d'importantes réparations;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de préserver le cachet architectural du bâtiment actuel;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des Travaux publics à mandater une firme d'architecte pour la préparation de plan et devis pour la réfection de la galerie de l'Hôtel de Ville, en s'assurant de l'agencer au cachet architectural du bâtiment actuel.

ADOPTÉE

### **Résolution #2015-10-559 : Demande d'appui Eau secours: Fluoration de l'eau potable**

CONSIDÉRANT QUE la fluoration de l'eau potable suscite de nombreuses inquiétudes auprès de la population, notamment parce que de récentes études scientifiques remettent en cause l'efficacité et l'innocuité de la fluoration pour la santé et précisent ses impacts sur l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE les produits de fluoration proviennent de déchets industriels recyclés issus de la récupération des vapeurs toxiques des usines d'engrais phosphatés et que le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et Santé Canada sont incapables de fournir les tests toxicologiques requis pour prouver leur innocuité;

CONSIDÉRANT QUE nul ne peut imposer légalement à tous les citoyens un traitement médical dentaire ou autre, sans tenir compte de leurs besoins spécifiques, leur âge, leur sexe, leur état nutritionnel et leur condition de santé, et surtout sans leur consentement, en employant de surcroît une substance qualifiée d'impropre à la consommation humaine et faussement classée comme produit de traitement de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure est illégale en contrevenant à la Charte des droits et libertés et que les citoyens sont en droit de défendre leur intégrité en s'opposant à l'administration forcée, via leur eau potable, d'un médicament non homologué et non testé en toxicologie;

CONSIDÉRANT QUE le programme de fluoration de l'eau potable est un gaspillage de fonds publics, étant donné que seulement 1% de l'eau potable sert à l'hydratation et que, par conséquent, 99% de l'argent investi dans ce programme se retrouve inutilement et nuisiblement à l'égout;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs de la fluoration ne considèrent pas les aspects juridique, éthique, environnemental, économique de cette mesure dite de santé publique et qu'il n'y a aucune acceptabilité sociale pour la poursuite de ce programme (réf.: document Fluoration-Cinq aspects fondamentaux);

CONSIDÉRANT QUE de très nombreux experts ont démontré que la fluoration de l'eau potable est inefficace, nuisible et illégale;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Napierville appuie la position de la Coalition Eau secours, de la coalition trifluvienne pour une eau très saine et du Front commun pour une eau saine, dans le cadre de ce dossier;

Il est également résolu de demander au gouvernement du Québec, d'abolir le programme de fluoration et de le remplacer par des mesures socialement plus acceptables pour aider les citoyens à améliorer leur état de santé bucco-dentaire.

ADOPTÉE

### **Résolution #2015-10-560 : Travaux publics: Caractérisation de chaussée**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mettre à jour le plan d'intervention sur les infrastructures municipales afin de pouvoir répondre aux exigences du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau plan d'intervention exige de faire une caractérisation de chaussée sur l'ensemble des rues où il y a présence d'infrastructures municipales souterraines;

CONSIDÉRANT QUE la firme Englobe a soumis une offre de services pour effectuer la caractérisation des chaussées au montant de 13,800\$ plus les taxes applicables;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de Englobe au montant de 13,800\$ plus les taxes applicables pour la caractérisation de chaussée sur l'ensemble des rues où il y a présence d'infrastructures municipales;

Il est également résolu que le rapport fera partie intégrante du plan d'intervention à venir.

Il est également résolu d'autoriser Madame Ginette L. Pruneau, Directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Napierville l'acceptation de l'offre de services.

ADOPTÉE

### **Résolution #2015-10-561 : Soumission: Clôture usine de filtration**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été transmis à trois fournisseurs de la région;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des soumissions reçues soit celle de Inter-Clôtures Structura au montant de 8,358.68\$ taxes incluses et celle de Clôtures Daviault au montant de 8,820.88\$ taxes incluses;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de Inter-Clôtures Structura au montant de 8,358.68\$ taxes incluses pour l'achat et l'installation d'une clôture afin de sécuriser les installations entourant l'usine de filtration située au bout de la rue Poupart.

ADOPTÉE

### **Comptes à payer (municipalité)**

### **Résolution #2015-10-562 : Comptes à payer pour le mois d'octobre 2015**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois d'octobre 2015 soit:

Municipalité au montant de 250,579.88 (P. 23) web (P. 23)

Bibliothèque au montant de 1,738.67\$ (P. 4) web (P. 27)

Loisirs au montant de 7,057.04\$ (P. 16) web (P. 43)

Incendie au montant de 7,883.28\$ (P. 7) web (P. 50)

Salaires pompiers septembre 2015 au montant de 17,305.17\$ (P. 6) web (P. 56)

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 20h38 car sa conjointe est une employée administrative.

**Résolution #2015-10-563 : Comptes payés durant le mois de septembre 2015**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés pour le mois de septembre 2015 soit:

Municipalité au montant de 104,052.89\$

Bibliothèque au montant de 762.19\$

Loisirs au montant de 4,053.17\$

Incendie au montant de 930.57\$

ADOPTÉE

**Comptes à payer (factures)**

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 20h39.

**Résolution #2015-10-564 : Comptes à payer: Lecorre avocats**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Lecorre, avocats* au montant de 2,024.71\$ pour honoraires professionnels relatifs au Service de Sécurité incendies suivant facture numéro 40984.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-10-565 : Comptes à payer: Kreagination inc. (soirée des bénévoles)**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Kreagination inc.* au montant de 2,155.78\$ représentant le versement final pour le spectacle de Sylvain Larocque lors de la soirée des bénévoles qui aura lieu le 7 novembre prochain suivant contrat en date du 15 juin 2015.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-10-566 : Comptes à payer: MRC des Jardins-de-Napierville**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

De payer la facture de *MRC des Jardins-de-Napierville* au montant de 5,895.00\$ représentant la quote part du service de prévention incendie pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2015.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-10-567 : Comptes à payer: Roger Girard inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Roger Girard inc.* au montant de 3,730.94\$ pour le boîtier d'alimentation pour l'installation des bornes de recharge suivant facture numéro 9856.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-10-568 : Comptes à payer: Médias Transcontinental**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Médias Transcontinental* au montant de 1,032.48\$ pour la parution d'offres d'emploi pour le Service de Sécurité incendies dans le journal Le Coup d'Oeil en date du 23 septembre 2015 suivant facture numéro OEO14607.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-10-569 : Comptes à payer: Solutions Solu-NET inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Solutions Solu-NET inc.* au montant de 1,690.13\$ pour l'entretien du centre communautaire du 28 août au 18 septembre 2015 suivant facture numéro 945.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-10-570 : Comptes à payer: Les Équipements Lapierre**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Les Équipements Lapierre* au montant de 2,384.41\$ pour l'achat de pré-filtres pour l'usine de filtration suivant facture numéro 251391.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-10-571 : Comptes à payer: Plomberie SDM inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Plomberie SDM inc.* au montant de 3,087.08\$ pour le drainage sous dalle nécessaire à l'installation de deux salles de bain au bâtiment de service situé sur les terrains de

soccer au bout de la rue Poupart suivant facture numéro 2532.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-10-572 : Comptes à payer: Entretiens Parent**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De payer les factures de *Entretiens Parent* au montant total de 3,449.25\$ représentant le 5e versement de la tonte des terrains municipaux ainsi que la caserne de pompiers suivant factures numéros 2015-59 et 2015-60.

Il est également résolu que la moitié de la facture numéro 2015-59 relative à la tonte à la caserne soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-10-573 : Comptes à payer: Excavation R. Fortier & fils inc.**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de Excavation R. Fortier & fils inc. au montant de 3,069.83\$ pour des travaux relatifs au trottoir sur le boulevard Poissant suivant facture numéro 7826.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-10-574 : Comptes à payer: André Paris inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De payer la facture de *André Paris inc.* au montant de 2,047.70\$ pour le fauchage des terrains municipaux et des terrains vacants non fauchés par les propriétaires suivant facture numéro F2056.

Il est également résolu que des factures soient transmises aux propriétaires desdits terrains vacants non fauchés.

ADOPTÉE

**Édifices municipaux**

Monsieur le conseiller David Dumont quitte son siège à 20h43.

**Résolution #2015-10-575 : Édifices municipaux: Décorations de Noël**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie « Décors Concept Enr. » a procédé en l'an 2010 à la fabrication de décorations de Noël pour l'Hôtel de Ville, le centre communautaire, la bibliothèque, le kiosque de la pointe des Patriotes et de la bibliothèque et en 2011 pour l'Édifice du comté;

CONSIDÉRANT QUE cette même compagnie offre les services de montage, démontage et remisage desdites décorations pour tous les endroits ci-dessus mentionné pour un montant de

8,477.50\$ plus les taxes;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de « Décors Concept Enr. » pour la décoration de emplacements ci-dessus au coût de 8,477.50\$ plus les taxes.

Il est également résolu que le tiers du montant relatif à la bibliothèque sera payé par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

Il est également résolu qu'un montant de 1,000\$ soit facturé au CLD des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller David Dumont reprend son siège à 20h45.

**Résolution #2015-10-576 : Offre de services: Mise en place d'un registre des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et le Code du sécurité pour les travaux de construction stipule à l'article 69.3 que tout bâtiment construit avant le 15 février 1990 doit être inspecté afin de localiser les flocages concernant de l'amiante;

CONSIDÉRANT QUE ce même article stipule que tout bâtiment construit avant le 20 mai 1999 doit être inspecté afin de localiser les calorifuges contenant de l'amiante;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a effectué à ce jour aucune inspection de bâtiment relativement à l'amiante;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de deux soumissions reçues soit celle de Terrapex au cout de 3,212\$ plus les taxes plus 70\$ par échantillon à analyser si tel est le cas et celle de Spheratest au montant de 4,350\$ plus les taxes;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de la compagnie Terrapex au montant de 3,212\$ plus les taxes pour la mise en place d'un registre des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ainsi que 70\$ pour l'analyse d'échantillons si applicable;

ADOPTÉE

**Résolution #2015-10-577 : Achat chaises salle du conseil**

CONSIDÉRANT QUE les chaises utilisées pour les réunions et le public dans la salle du conseil sont désuètes;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Industries Trans-Canada (1984) inc. a transmis une soumission au montant de 1,344\$ plus les taxes et le transport pour l'achat de 32 chaises recouvrement de vinyle noir pour la salle du conseil;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de la compagnie Les Industries Trans-Canada (1984) inc. au montant de 1,344\$ plus les taxes et les frais de transport pour l'achat de 32 chaises pour la salle du conseil.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-10-578 : Achat propriété située au 314 rue Saint-Louis**

CONSIDÉRANT QUE la propriété sise au 314, rue Saint-Louis à Napierville est présentement en vente;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère l'emplacement parfait pour la construction d'infrastructure de Loisirs;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'autoriser le Maire, monsieur Jacques Délisle la directrice générale, madame Ginette L. Pruneau à signer, pour et au nom de la municipalité de Napierville, l'acte de vente à intervenir entre le propriétaire « monsieur Yvon Isabelle » et la municipalité de Napierville.

Il est également résolu de verser la somme de cent soixante-dix mille dollars (170,000\$) lors de la signature de l'acte notarié et à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Il est également résolu de mandater de Me Guillaume Giroux-Sirois, notaire, pour la préparation de l'acte de vente et tous les documents nécessaires à cet effet.

Il est également résolu d'approprier, à même ses surplus non autrement appropriés, le montant requis aux fins de cet achat.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-10-579 : École Daigneau: Projet muni-scolaire**

CONSIDÉRANT QUE le développement d'une culture de valorisation de l'éducation par les élus municipaux est en soi un investissement en matière de développement et de qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Persévérance, réussite éducative et sociale (CPRÉS) des Jardins-de-Napierville espère pouvoir créer une onde de mobilisation dans les Jardins-de-Napierville en faveur de la persévérance, de la réussite éducative et sociale en passant par l'engagement des partenaires municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le CPRÉS offre l'opportunité de travailler sur trois des enjeux de la politique de développement social des Jardins-de-Napierville, soit 1) le développement des compétences; 2) la situation socio-économique précaire; et 3) la participation au marché du travail.

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

Que la municipalité de Napierville recommande de:

- Valoriser les efforts de la persévérance scolaire jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant;
- Valoriser l'implication dans la vie scolaire;
- Porter une attention particulière aux projets d'avenir des jeunes;
- Encourager les élèves à ne pas s'absenter sans motivation valable;
- Afficher le coroplast à la bibliothèque municipale;
- Afficher la vignette à l'entrée de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-10-580 : Offre de service: Structure de salaires et politique salariale**

CONSIDÉRANT QUE la firme Expert-conseil a procédé à l'équité salariale;

CONSIDÉRANT QU'en tenant compte de la Loi sur l'équité salariale, il serait très efficace d'élaborer une structure de salaires et une politique salariale pour tous les employés de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la firme Expert-conseil a soumis une offre de service au coût de 4,800\$ pour l'élaboration desdits documents;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de la firme Expert-conseil pour l'élaboration d'une structure de salaires et d'une politique salariale pour tous les employés de la municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-10-581 : Avis de motion: Modification du règlement #RM-100 concernant la circulation et le stationnement**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro RM-100-2 en vue d'uniformiser les règlements concernant la circulation et le stationnement.

**Résolution #2015-10-582 : Avis de motion: Modification du règlement #RM-101 concernant la sécurité, paix et ordre dans les endroits publics**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro RM 101-4 en vue d'uniformiser les règlements concernant la sécurité, paix et ordre dans les endroits publics.

**Résolution #2015-10-583 : Avis de motion: Modification du règlement #RM-102 concernant le colportage et la vente itinérante**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Mario Dufour qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 102-3 en vue d'uniformiser les règlements concernant le colportage et la vente itinérante.

**Résolution #2015-10-584 : Avis de motion: Modification du règlement #RM-103 concernant les animaux**

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Chantale Pelletier qu'à une prochaine séance le conseil adoptera le règlement numéro RM-103-3 en vue d'uniformiser les règlements concernant les animaux.

**Résolution #2015-10-585 : Avis de motion: Modification du règlement #RM-104**

### **concernant l'utilisation extérieure de l'eau**

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Micheline P. Fortin qu'à une prochaine séance le conseil adoptera le règlement numéro RM-104-2 en vue d'uniformiser les règlements concernant l'utilisation extérieure de l'eau.

### **Résolution #2015-10-586 : Avis de motion: Modification du règlement #RM-105 concernant les systèmes d'alarme**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller David Dumont qu'à une prochaine séance le conseil adoptera le règlement numéro RM-105-5 en vue d'harmoniser les règlements concernant les systèmes d'alarme.

### **Résolution #2015-10-587 : Avis de motion: Modification du règlement #RM-106 concernant les nuisances**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault qu'à une prochaine séance le conseil adoptera le règlement numéro RM-106-3 en vue d'harmoniser les règlements concernant les nuisances.

### **Demande de don ou commandite**

#### **Résolution #2015-10-588 : Demande de don: École Daigneau**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement de l'école Daigneau sollicite l'implication de la municipalité dans leur projet d'alimentation des élèves;

CONSIDÉRANT QUE par ce projet, une collation santé sera remise aux élèves une fois par mois;

CONSIDÉRANT QU'une demande de don afin d'atteindre l'objectif financier requis à l'implantation de ce projet a été adressée à la Municipalité suivant lettre en date du 8 septembre 2015;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 500\$ à l'école Daigneau afin de les aider à rendre possible leur projet mensuel de collations santé.

ADOPTÉE

#### **Résolution #2015-10-589 : Demande de don ou commandite: La Marg'Elle inc.**

CONSIDÉRANT QUE le centre de femmes la Marg'Elle est un organisme à but non lucratif dont la mission principale est de promouvoir la prise en charge et l'autonomie des femmes;

CONSDIÉRANT QUE cet organisme a fait une demande de don afin de les aider à poursuivre leur implication auprès des femmes dans le besoin suivant lettre en date du 24 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a également fait une demande d'aide financière, suite à un important dégât d'eau, afin de les aider à effectuer divers travaux de réparation suivant lettre en date du 24 septembre 2015;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 250\$ au centre de femmes la Marg'Elle à titre de don pour l'année 2015;

Il est également résolu d'ajouter un montant exceptionnel de 250\$ afin de les supporter dans les divers travaux de réparations suite à un important dégât d'eau.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-10-590 : Demande de don: Fabrique Saint-Cyprien**

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Saint-Cyprien organise une journée spaghetti le 25 octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Saint-Cyprien est organisme à but non lucratif situé sur le territoire de la municipalité de Napierville;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 250\$ à la Fabrique Saint-Cyprien afin de les aider à défrayer les coûts engendrés pour leur journée spaghetti.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-10-591 : Financement SPLI (stratégie des partenaires de lutte contre l'itinérance)**

CONSIDÉRANT QUE la perte du financement de La Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) pour la circonscription Beauharnois-Salaberry a provoqué la fermeture du Centre de transition en itinérance du Suroît (CTI) et affectera négativement les ressources qui sont disponibles pour combattre l'itinérance de Beauharnois-Salaberry;

CONSIDÉRANT QUE les autres organismes communautaires de Salaberry-de-Valleyfield et du comté de Beauharnois-Salaberry qui collaboraient avec le CTI se verront surchargés à cause retrait des ressources reliées à la SPLI;

CONSIDÉRANT QU'un budget provenant de la SPLI de près 600,000\$ était prévu au CTI pour la période du 1er août 2015 au 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu du cafouillage de la part de Emploi et Développement social Canada dans le traitement de la demande de renouvellement du financement pour le CTI;

CONSIDÉRANT QUE ces délais encourus ont fait en sorte que la date limite pour la signature du contrat par le Ministre de l'Emploi et Développement social a été dépassée;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Napierville demande au ministre Pierre Poilievre, Ministre de l'Emploi et Développement social Canada:

1) Que le budget de la SPLI qui était destiné au CTI et utilisé pour combattre l'itinérance dans le comté de Beauharnois-Salaberry soit réassigné aux organismes locaux qui travaillent pour

combattre l'itinérance.

2) Que les organismes du comté de Beauharnois-Salaberry qui sont en mesure de remplir le mandat du CTI soient autorisés à faire une demande pour obtenir une partie des fonds qui étaient destinés au CTI

3) Que Service Canada respecte les dates de l'entente du budget prévu pour le CTI et que le financement du 1er août jusqu'au 4 septembre 2015 (jusqu'à la fermeture de centre) soit versé au CTI afin que l'organisme puisse remplir les obligations financières sur le plan salarial entre autres.

ADOPTÉE

### **Résolution #2015-10-592 : Pacte rural 2014-2019: Dépôt de projets**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire combler le manque de parcs dans les développements résidentiels de la rue Patenaude et de la rue Napier-Christie;

CONSIDÉRANT QUE ces aménagements bonifient l'offre de service de loisirs sur le territoire en encourageant les jeunes familles à profiter des activités extérieures tout en promouvant l'activité physique;

CONSIDÉRANT QUE ces aménagements font partie des visions soutenues par le Pacte rural 2014-2019;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Napierville demande une aide financière dans le cadre du Pacte rural 2014-2019 pour un montant de 29,705\$ correspondant aux enveloppes 2014 et 2015 de la municipalité et autorise Madame Ginette L. Pruneau, Directrice générale, à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à ladite demande.

ADOPTÉE

### **Varia**

### **Public: Période de questions**

Intervention de :Madame Lise Couillard et Monsieur Serge Couture.

Je, soussignée, directrice générale adjointe, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

---

trés.adj.

Julie Archambault, dir. gén.adj. & sec.-

### **Résolution #2015-10-594 : Levée de l'assemblée**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 21h14.

ADOPTÉE

---

JACQUES DÉLISLE  
MAIRE

---

JULIE ARCHAMBAULT  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE